



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 octobre 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6207^e séance, le 28 octobre 2009, la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité reste profondément préoccupé par la situation qui règne en Guinée et qui pourrait constituer un risque pour la paix et la sécurité régionales après les massacres de Conakry du 28 septembre, date à laquelle des membres de l'armée ont ouvert le feu sur des civils qui participaient à un rassemblement. Il condamne à nouveau énergiquement les violences qui auraient fait plus de 150 morts et des centaines de blessés, les autres violations flagrantes des droits de l'homme qui ont été signalées, dont de nombreux viols et violences sexuelles commises sur des femmes, ainsi que l'arrestation arbitraire de manifestants pacifiques et de dirigeants de l'opposition.

Le Conseil réaffirme qu'il est indispensable que les autorités nationales luttent contre l'impunité, traduisent les coupables en justice, défendent l'état de droit, y compris le respect des droits fondamentaux, et libèrent toutes les personnes privées du droit à une procédure régulière.

Le Conseil se félicite des prises de position publiques du Groupe de contact international, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine, en particulier du communiqué que le Conseil de paix et de sécurité de cette dernière a fait paraître le 15 octobre 2009 et le communiqué émanant de la Réunion au sommet de la CEDEAO tenue le 17 octobre 2009. Il se félicite de la médiation entreprise par Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, et notamment des efforts qu'il déploie afin de créer un environnement plus serein et plus sûr en Guinée, et demande à la communauté internationale de soutenir son action.

Le Conseil se félicite de la déclaration de la Réunion au sommet de la CEDEAO, qui soutient la décision du Secrétaire général de charger une commission d'enquête internationale de mener des investigations sur les événements du 28 septembre afin d'établir les faits et d'identifier les auteurs de manière à permettre d'amener les responsables des violations à répondre de leurs actes, et de lui faire des recommandations. Il prend note du fait que les autorités guinéennes se sont officiellement engagées à aider la commission d'enquête internationale à mener ses travaux en toute sécurité.



Le Conseil se félicite aussi de la déclaration de la Réunion au sommet de la CEDEAO qui souligne qu'il importe que soit mise en place une nouvelle autorité transitoire qui organiserait des élections sûres, libres et loyales, que le Président et les membres du Conseil national de la démocratie et du développement (CNDD), le Premier Ministre et les hauts responsables de la nouvelle autorité transitoire ne soient pas candidats aux prochaines élections présidentielles et que des repères soient fixés dans le calendrier de transition. Le Conseil appelle à organiser les élections en 2010 comme prévu.

Le Conseil rappelle également dans ce contexte sa résolution 1888 (2009), dans laquelle il demandait instamment au Secrétaire général, aux États Membres et aux chefs des organisations régionales de prendre des mesures pour accroître la représentation des femmes dans les processus de médiation et les processus de décision pour tout ce qui a trait au règlement des conflits et à la consolidation de la paix.

Le Conseil prend note des décisions prises les 17 septembre et 15 octobre 2009 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tendant à l'imposition de sanctions ciblées contre le Président du CNDD et certaines autres personnes. Il prend note aussi de la décision qu'a prise la CEDEAO d'imposer à la Guinée un embargo sur les armes. Il prend note enfin du fait que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se réunira au niveau des chefs d'État le 29 octobre.

Le Conseil déclare qu'il a l'intention de suivre la situation de près. Il prie le Secrétaire général de lui faire un rapport actualisé, le cas échéant, sur l'évolution de la situation sur le terrain, les conséquences éventuelles pour la sous-région, l'enquête internationale sur les massacres du 28 septembre 2009 et les mesures prises par la CEDEAO et l'Union africaine. »
